

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

23_HQU_55 - Question orale Laurence Cretegny - A qui incombe la responsabilité, si un bénévole est blessé dans un parc de protection contre le loup ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 6 juin 2023, point 2.16 de l'ordre du jour

Texte déposé

Nous le disions avant les montées à l'alpage, l'été sera rude là-haut sur la montagne, et cela se confirme déjà, à peine les troupeaux arrivés dans les pâturages.

Ce dimanche 4 juin 2023 une attaque a encore eu lieu, en plein jour entre midi et 16h, à env. 500 m d'un chalet où se tenait une famille.

Pour la nuit, les génisses d'1 année, ont été rentrées dans le parc de protection, sous la surveillance de bénévoles du groupe OPPAL. Et dans cette même nuit du 4 au 5 juin, à 3h du matin, 3 loups attaquaient ! les génisses affolées ont cassé les barrières de protections et se sont enfuies. Le berger et les bénévoles ont passé leur nuit à les retrouver.

Si les bénévoles se retrouvent blessé par un bovin ou un loup dans le parc de protection, à qui incombera la responsabilité des soins ou pire d'un décès ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)(javascript:linkTo_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!%27);)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).